

RÉVÉLATEUR
DE TALENTS  **COUPE DES NATIONS JUNIORS**

TROPHÉE

CENTRE MORBIHAN

2025



Samedi (Après-Midi)

31 MAI
2025

 Pontivy
Pontivy

Dimanche (Matin)

1 JUIN
2025

 Régigny (CLM)
Evellys (Naizin)

Dimanche (Après-Midi)

1 JUIN
2025

 Moréac
Locminé

Plus d'informations sur notre site www.tropheecentremorbihan.fr Suivez-nous  

ROADBOOK

DIRECTION ORGANISATION

Président d'Honneur
Membre Fondateur
Président
Vice-président chargé Communication
Vice-président chargé Animations
Secrétaire
Secrétaire Adjointe
Trésorière
Trésorière Adjointe
Responsable Partenaires
Responsable Organisation Sportive
Responsable Hébergement
Responsable Véhicules
Responsable Relation Presse
Responsable Technique Départ
Responsable Technique Arrivée
Responsable Parcours et Fléchage
Responsable Fléchage Infrastructures
Responsable Sécurité
Responsable Relations Préfecture
Responsable Accueil VIP
Responsable Organisation Point Vente
Responsable Organisation Bus VIP
Responsable Caravane Publicitaire
Coordinateur Organisation

: Gérard LORGEUX
: Christian JOSSO
: Patrick GUÉGAN
: Gwendal MILAN
: Anthony BONIN
: Françoise BONNO
: Pauline LAVOLÉ
: Morgane GARNIER
: Yolande GARNIER
: Jean-Yves LE HESRAN
: Morgane GARNIER
: Christophe LE DASTUMER
: Vincent GLOAGUEN
: Bernard CATEL
: Dominique LORIC
: Henri MOREAC
: Julien ROSELIER
: Paul LE STRAT
: Sébastien RIO
: Cédric JOSSO
: Lucie GAUTHER
: Bernard LE TEXIER
: Martial VAGUERESSE
: Régis LAMOUR
: Etienne CAIGNARD

DIRECTION SPORTIVE

Directeur de l'épreuve
Assistance Direction
Président du Jury UCI
Commissaires Titulaires UCI

Juge à l'Arrivée
Chronométrateur Officiel
Chronométrateur Départ CLM
Commissaires Moto

Infos Course
Moto-Infos
Ardoisier
Régulateur
Service médical
Ambulances
Animateurs officiels
Direct TV
Photo-finish – Classements
Liaisons Radios et Voitures Assistance Neutres
Sécurité de l'épreuve

: Morgane GARNIER
: Julien ROSELIER
: Chiara COMPAGNIN 
: Stéphane CATTOËN
: Laurent IDELOT
: Valentin JEANNEAU
: Ludovic DUCLOYER
: Damien QUILLIVIC
: Auguste HERISSE
: Bertrand VITOUR
: Aurélie SIMMONET
: ABEC
: Caroline DESMONS
: Christophe LE DASTUMER
: BRETAGNE ASSISTANCE MÉDICALE
: URGENCE 56 (2)
: Damien MARTIN, Philippe LE MAIRE
: Antoine MICHELIN, Cyrille GUIMARD
: STS SPORT
: HERMINE SERVICE COURSES (2 voitures + 1 moto)
: GENDARMERIE NATIONALE (6), ABEC (14)

ÉTAPES

DATE	ÉTAPE	DÉPART	ARRIVÉE	KM
Samedi 31 mai	1	Pontivy	Pontivy	119,9 km
Dimanche 1 ^{er} juin	2	Réguiny	Évellys (Naizin)	7 km
Dimanche 1 ^{er} juin	3	Moréac	Locminé	106,9 km

PARTENAIRES PRIVÉS



PARTENAIRES PUBLICS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Présentation

Inscrit au calendrier de la Coupe des Nations Juniors UCI, le 30^e TROPHÉE CENTRE MORBIHAN, classé 2.Ncup est organisé par l'association du Trophée Centre Morbihan, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il se dispute du 31 mai au 1^{er} juin et comprend 3 étapes : deux étapes en ligne et un contre la montre individuel.

Article 2 : Participation

Le TROPHÉE CENTRE MORBIHAN est ouvert aux coureurs hommes juniors. Cette épreuve sera disputée par équipes de 6 coureurs avec un minimum de 4 coureurs. Elle est ouverte uniquement aux équipes nationales, aux équipes régionales et de club (max 16%), et aux équipes mixtes (art.2.14.035 à 2.14.039 du règlement UCI).

Article 3 : Classement de la Coupe des Nations Juniors

La Coupe des Nations Juniors attribue des points seulement aux nations par l'accumulation de points individuels. Seul existe un classement par nation. A chaque étape, il est attribué des points aux six premiers coureurs du classement suivant le barème ci-après :

Classement	Points
1	6
2	5
3	4
4	3
5	2
6	1

A l'issue de l'épreuve, il est attribué des points aux 20 premiers coureurs du classement général final suivant le barème ci-après :

Classement	Points
1	30
2	25
3	20
4	17
5	16
6	15
7	14
8	13
9	12
10	11
11	10
12	9
13	8
14	7
15	6
16	5
17	4
18	3
19	2
20	1

Seules figurent au classement par nations les équipes nationales ayant participé à l'épreuve. Seul le premier coureur de chaque nation marque des points par rapport à sa place dans l'épreuve. A l'issue de chaque épreuve, les nations ex aequo au classement général seront départagées selon l'article 2.14.042 du règlement UCI.

Article 4 : Permanence

La permanence d'accueil, où les responsables d'équipes licenciés doivent confirmer les partants, se déroulera le vendredi 30 mai de 14 h 30 à 16 h 45 à la Salle Multifonctions "Espace La Maillette" Rue des Vénètes - Zone de Kerjean à Locminé.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires et de la direction générale de l'organisation, est fixée à 17 h 00 au même lieu.

La présentation officielle des équipes aura lieu à 18 h sur le parvis de l'église. Cette dernière obligatoire fera l'objet d'un communiqué spécial de l'organisation.

Article 5 : Ordre des voitures lors de la 1^{ère} étape

L'ordre des voitures fixé par l'article 2.14.046 du règlement UCI sera le suivant :

1. les voitures des équipes représentées à la réunion de directeurs sportifs dans l'ordre du classement de la coupe des nations tel qu'il est établi à la veille de l'épreuve
2. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs mais qui n'ont pas encore obtenu de points au classement de la coupe des nations
3. les voitures des équipes n'ayant pas confirmé leurs coureurs partants dans le délai visé par l'article 1.2.090
4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs

Dans les groupes 2, 3 et 4 l'ordre est fixé par tirage au sort.

La voiture d'une équipe visée au point 1 ou 2, mais qui se trouve dans un des cas visés au point 3 ou 4, sera dans le groupe 3 ou 4, suivant le cas.

Les règles ci-dessus s'appliquent à la première étape d'une épreuve par étapes, l'ordre des véhicules lors des autres étapes étant déterminé par le classement général individuel au temps.

Article 6 : Radio Tour

Les informations de courses seront émises sur la fréquence "Radio Tour" : 157.4875

Article 7 : Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre sera assuré par HERMINE SERVICE COURSES. Le service est assuré au moyen de deux voitures techniques et d'une moto.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 8 : Classement Général Individuel

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés par les chronomètres dans chacune des étapes, en tenant compte des pénalités éventuelles (article 2.6.014).

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les centièmes de seconde enregistrés lors du contre la montre individuel sont réincorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex-aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée (article 2.6.015).

Le leader du classement général individuel au temps porte un maillot jaune.

Article 9 : Classement Général Individuel aux Points

Le classement général individuel aux points est établi par l'addition des points attribués à l'arrivée de chacune des 3 étapes, selon la cotation suivante :

Pour les 2 étapes en ligne, respectivement du 1^{er} au 15^e : 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 et 1 pts
Pour l'étape contre la montre, respectivement du 1^{er} au 10^e : 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 et 1 points.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Classement général individuel au temps

Pour figurer au classement général individuel aux points, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel aux points porte un maillot vert.

Article 10 : Classement Général par Équipes

Le classement par équipes de chaque étape s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, en tenant compte des pénalités éventuelles. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape.

En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition du classement par équipes de chaque étape. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes d'étape
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes d'étape

Etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes

Article 11 : Classement Général Individuel "Meilleur Grimpeur"

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte.

La cotation des points sera celle mentionnée :

Côtes de 1^{ère} catégorie : 8 - 6 - 4 - 2 - 1 aux 5 premiers

Côtes de 2^e catégorie : 6 - 4 - 2 - 1 aux 4 premiers

En cas d'égalité au classement général individuel du Meilleur Grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1^{ère} places dans les côtes de 1^{ère} catégorie
2. Nombre de 1^{ère} places dans les côtes de 2^e catégorie
3. Classement Général Individuel au Temps

Pour figurer au classement général individuel du "Meilleur Grimpeur", les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel du "Meilleur Grimpeur" porte un maillot blanc à pois rouges.

Article 12 : Classement Général Individuel "Sprint Intermédiaire"

Le classement s'obtient par l'addition des points attribués à chaque sprint intermédiaire.

La cotation des points sera celle mentionnée: 5 - 3 - 2 et 1 aux 4 premiers de chaque sprint intermédiaire.

En cas d'égalité au classement général individuel du sprint intermédiaire, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1^{er} places dans les sprints intermédiaires
2. Classement Général Individuel au Temps

Pour figurer au classement général individuel du Sprint Intermédiaire, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel du Sprint Intermédiaire porte un maillot blanc.

Article 13 : Classement Général Individuel "Meilleur Jeunes"

Le classement général individuel du "Meilleur Jeune" est établi pour les juniors 1^{ère} année (17 ans) suivant le classement général individuel au temps. Le leader du classement général individuel du "Meilleur Jeune" porte un maillot bleu.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 14 : Classement Général du "Combiné"

Le classement général individuel du combiné s'obtient par l'addition des points enregistrés à chaque étape dans les différents classements individuels selon les barèmes établis :

1. Classement de chaque étape :
10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers
2. Classement Sprint Intermédiaire de l'étape 1 et 3 :
10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers.
1. Classement Meilleur Grimpeur de l'étape 1 et 3 :
10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers.

En cas d'égalité, il est fait appel au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement général individuel du "Combiné", les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan. Le leader du classement général individuel du "Combiné" porte un maillot rouge.

Article 15 : Contre-la-montre Individuel

L'ordre de départ des coureurs se fera par une rotation de toutes les équipes engagées en tenant compte de la place occupée au classement général individuel au temps à l'issue de la 1^{ère} étape pour effectuer la rotation, le dernier coureur classé de l'équipe partant le premier etc. L'horaire du premier coureur sera calculé pour que le dernier coureur parte à 10 h 50. Les départs se feront toutes les minutes.

Article 16 : Délai d'élimination

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps du vainqueur augmenté de 15 % pour les étapes en ligne et de 30 % pour le contre-la-montre individuel. Pour des raisons de sécurité, tout coureur pointé à plus de 10 minutes du peloton principal avant l'entrée du circuit final sera exclu. Toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des commissaires après consultation de la direction de l'organisation.

Article 17 : Règles des 3 derniers kilomètres

La règle des 3 derniers km s'appliquera pour la 1^{ère} et 3^e étape selon l'article 2.6.027.

Article 18 : Respect du code de la route

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident.

Article 19 : Protocole

À l'issue la 1^{ère} et 2^e étape, doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

- le vainqueur de l'étape
- le leader du classement général individuel au temps
- le leader du classement général individuel aux points
- le leader du classement général "Meilleur Grimpeur"
- le leader du classement général "Sprint Intermédiaire"
- le leader du classement général "Meilleur Jeune"
- le leader du classement général "Combiné"

A l'issue la 3^e étape, pour le protocole final, doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

- le vainqueur de l'étape
 - le leader du classement général individuel aux points
 - le leader du classement général "Meilleur Grimpeur"
 - le leader du classement général "Sprint Intermédiaire"
 - le leader du classement général "Meilleur Jeune"
 - le leader du classement général «Combiné»
 - le coureur le plus combatif sur l'ensemble
 - l'équipe leader du classement par équipe
 - 3 premiers du classement général individuel au temps
 - la nation leader du classement de la coupe des nations
- Ordre des maillots en cas de cumul lors des différents classements :
- a) Maillot jaune (classement général au temps)
 - b) Maillot vert (classement général aux points)
 - c) Maillot blanc à pois rouges (leader "Meilleur Grimpeur")
 - d) Maillot blanc (leader "Sprint Intermédiaire")
 - e) Maillot bleu (classement général "Meilleur Jeune")
 - f) Maillot rouge (classement général du "Combiné")

Article 20 : Autorisation parentale en cas d'intervention médicale

Tout coureur mineur à la date de l'épreuve devra être en possession d'une autorisation parentale en cas d'intervention médicale, le comité d'organisation et le médecin de l'épreuve se dégageant de toute responsabilité en cas de litige.

Article 21 : Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage aura lieu dans le local réservé à cet effet, près de la ligne d'arrivée.

Article 22 : Prix

Voir détail des prix ci-joint dans le livre de route.

Article 23 : Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de l'U.C.I.

VENDREDI 30 MAI 2025

14 h 30 - 16 h 45

Ouverture de la permanence à l'espace La Maillette à Locminé :
Accueil des équipes et confirmation des partants

14 h 30 - 16 h 30

Pre Check des vélos de contre-la-montre de l'étape 2

17 h 00

Réunion des directeurs sportifs en présence de la direction de l'épreuve
et du collège des commissaires à l'espace La Maillette

18 h 00

Présentation des équipes sur le parvis de l'église de Locminé

19 h 30

Soirée gala uniquement sur invitation



Présentation des équipes du Trophée Centre Morbihan à Locminé

ÉTAPE 1

SAMEDI 31 MAI 2025

Pontivy – Pontivy

10 h 00 - 12 h 00

Permanence : Ancien Tribunal de Pontivy

10 h 30

Réunion des pilotes en présence de la direction de l'épreuve et du jury des commissaires à la permanence

11 h 30

Restauration des officiels au Centre de Loisirs, 64 rue Marengo

12 h 30

Installation des radios sur le parking des équipes par Hermine Service Courses

12 h 50

Mise en place des véhicules sur la ligne de départ

13 h 00

Appel des concurrents par équipes
Présentation des équipes

13 h 40

Départ de la voiture ouvreuse et de la caravane publicitaire

13 h 50

Appel des concurrents sur la ligne de départ

14 h 00

Départ de la 1^{ère} étape en présence de la municipalité, des autorités locales et des invités

15 h 55

Arrivée sur le circuit de Pontivy et premier passage sous la banderole pour parcourir 5 fois un circuit long de 9,000 km

16 h 50

Arrivée des coureurs et dérivation des voitures des directeurs sportifs (500 m avant la ligne d'arrivée, à droite)

17 h 00

Protocole officiel

Permanence d'arrivée : Ancien Tribunal de Pontivy

Salle de Presse : Ancien Tribunal de Pontivy

Contrôle antidopage : Ancien Tribunal de Pontivy

SAMEDI 31 MAI 2025

Pontivy – Pontivy

PONTIVY

CENTRE-VILLE

D767

RUE FRIEDLAND

RUE CARNOT

RUE DE RIVOLI

AV. NAPOLEON 1ER

PLACE ARISTIDE BRIAND

RUE JULIEN

PPO

500 M

RUE D'ENNA

RUE DU CAIRE

1000 M

RUE THEODORE BOIRE

RUE JEAN MOULIN

GRANDIC-AL

D2

D130

D2

D78A

QUAI D'ARCOLE

MAIRIE

SQUARE LENGELIER

RUE NATIONALE

LÉGENDE

- Village VIP
- Départ
- Parking équipes
- Parking Caravane Pub
- Parking véhicules avant
- Parking véhicules arrière
- Point de passage obligatoire
- Podium Protocolaire
- Permanence
- Salle de Presse
- Parking VIP
- Parking Officiel
- Itinéraire course
- Accès véhicules avant
- Accès véhicules arrière
- Itinéraire à emprunter pour rejoindre le départ
- Podium Commissaires
- Poste secouriste
- Contrôle Antidopage

ANCIEN TRIBUNAL DE PONTIVY

PLACE ARISTIDE BRIAND

50 M

ÉTAPE 1

SAMEDI 31 MAI 2025

Pontivy – Pontivy

HORAIRES DE PASSAGE

Route	Itinéraire	Parcours	A parcourir	42 km/h	44 km/h
	PONTIUY – Départ fictif – Place Aristide Briand – Neutralisation de 4,700 km			14:00	14:00
	Quai Ernest Plessis, Rue Julien Guidard, Rue Emmanuel Jaffré				
D764	Rue Général Quiniuet (direction Cléguérec), Avenue des Otages, Stial, Rue Pondi (à gauche)				
D764	PONTIUY – Départ réel – Chapelle Saint-Moluan – commune de CLEGUEREC		0,000	119,900	14:10
C	MALGUENAC – rue de l'étang, rond-point (à gauche)		3,900	116,000	14:15
D159	MALGUENAC – église (à droite)		4,100	115,800	14:15
D159	Traversée de la D764		7,000	112,900	14:20
D159	CLEGUEREC – Panneau entrée localité		10,300	109,600	14:24
D159	CLEGUEREC – avant l'église (droite, gauche et droite, direction Mur de Bretagne)		10,300	109,600	14:24
D18	Intersection D18/D156 (tout droit)		17,500	102,400	14:35
D18	Lieu-dit Le Corboulou (à gauche, direction Saint Aignan)		18,100	101,800	14:35
C	SAINT AIGNAN – Rue de Guerlédan (à gauche, rue de la mairie)		18,800	101,100	14:36
C5	Lieu-dit Le Botcol (à droite puis à gauche, direction Saint Brigitte)		19,900	100,000	14:38
C5	Lieu-dit Lanniuon		24,800	95,100	14:45
C5	Lieu-dit Goezillio (à gauche, direction Sainte Brigitte)		28,300	91,600	14:50
D15A	SAINT BRIGITTE – centre (à droite direction Silfiac)		28,800	91,100	14:51
C	SILFIAC – Lieu-dit Tal Er Groes (à gauche direction Pontivy)		31,500	88,400	14:55
D15/D764	Lieu-dit Saint Laurent (à droite, direction Séglien)		33,300	86,600	14:57
C	Lieu-dit Manégazec (à droite sur D18)		36,100	83,800	15:01
D18	SEGLIEN – Traversée de la localité		37,000	82,900	15:02
D18	LOCMALO – Rue des Rjongs (à gauche sur la D1) à proximité de GUEMENE S/SCORFF		42,200	77,700	15:10
D1	LOCMALO – Rond-point du Parco (à gauche, direction Guern)		43,000	76,900	15:11
D782	Lieu-dit Lann Sarre, commune de LOCMALO (à droite, direction Guern)		45,700	74,200	15:15
D1	GUERN – Eglise (à droite, direction Pluméliau)		52,400	67,500	15:24
D1	Lieu-dit Kergost, commune de MELRAND (à gauche, direction Pontivy)		56,300	63,600	15:30
D2	LE SOURN – Rue du commerce (à gauche, rue Pont Er Huern)		64,700	55,200	15:42
C	LE SOURN – Rond point (tout droit)		64,900	55,000	15:42
C	Lieu-dit La Croix du Rongoët (à gauche)		65,400	54,500	15:43
C	Intersectin D130 (à droite vers Pontivy)		69,100	50,800	15:48
D130	PONTIUY – Entrée sur le circuit final		70,200	49,700	15:50
	1er passage sur la ligne d'arriivée		74,900	45,000	15:57
	Lieu-dit Fetan Fauen		77,800	42,100	16:01
	2e passage sur la ligne d'arriivée		83,900	36,000	16:09
	3e passage sur la ligne d'arriivée		92,900	27,000	16:22
	4e passage sur la ligne d'arriivée		101,900	18,000	16:35
	5e passage sur la ligne d'arriivée		110,900	9,000	16:48
	ARRIUEE – Place Aristide Briand		119,900	0,000	17:01

Zone ravitaillement et Zone déchets sur le circuit final, voir emplacement sur le plan page 15

PONTIUY – PONTIUY

SAMEDI 31 MAI 2025

ÉTAPE 1

ÉTAPE 1

SAMEDI 31 MAI 2025

Pontivy - Pontivy

PARCOURS



PONTIVY - PONTIVY

SAMEDI 31 MAI 2025

ÉTAPE 1

POINTS DANGEREUX

Km	Lieu	Observation	Photo
3,900	Entrée MALGUÉNAC	 Rond-point (à gauche)	
10,300	Entrée CLÉGUÉREC	 Rétrécissement	
10,800	Sortie CLÉGUÉREC	 Ralentisseur	
18,100	Lieu-dit Le Corboulo	 Îlot central (à gauche)	
18,700	Entrée ST-AIGNAN	 Ralentisseur	
18,800	Entrée ST-AIGNAN	 Rétrécissement	
19,900	Lieu-dit Botcol	 3 îlots centraux	
33,300	Lieu-dit Saint-Laurent	 Descente rapide avec virage serré à droite	
37,000	Entrée SÉGLIEN	 Rétrécissement	
37,400	SÉGLIEN	 Ralentisseur	
37,400	Sortie SÉGLIEN	 Rétrécissement	

POINTS DANGEREUX

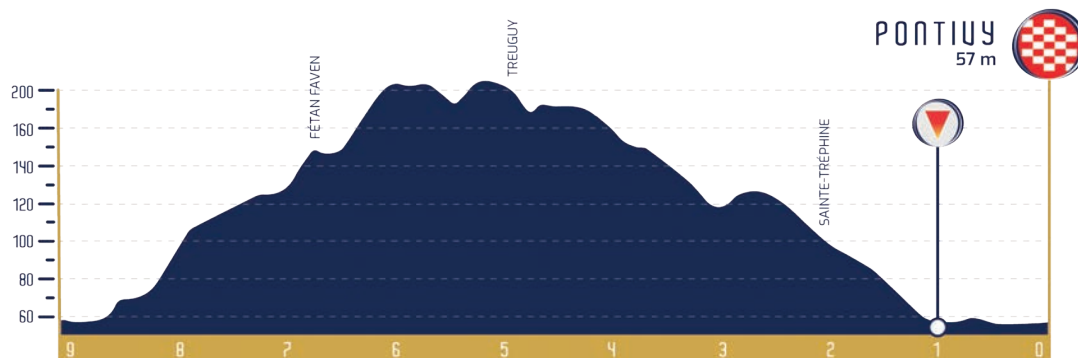
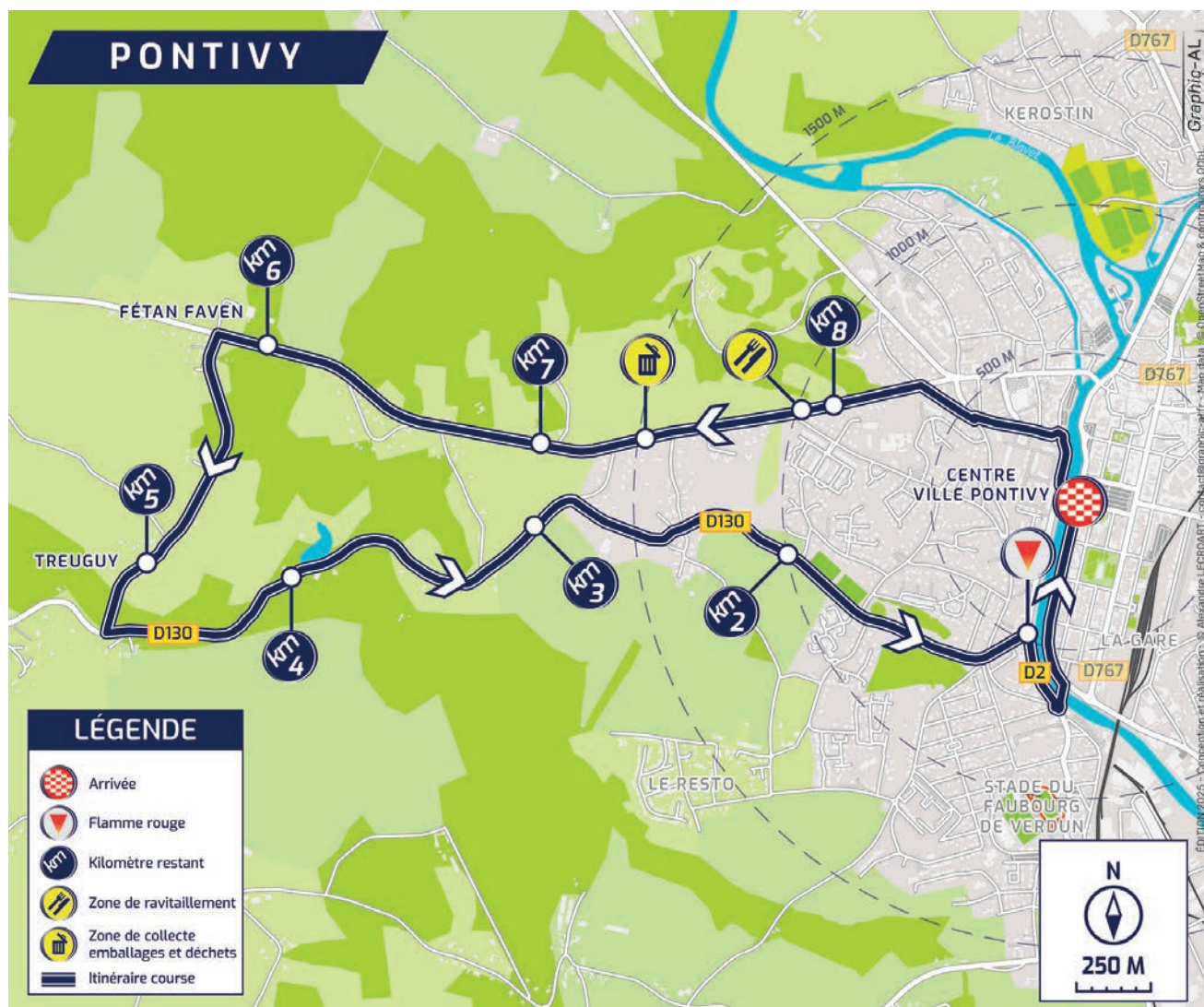
Km	Lieu	Observation	Photo
42,200	LOCMALO	 Îlot central (à gauche)	
43,000	LOCMALO	 Rond-point (à gauche)	
45,700	Lieu-dit Lann Sarre	 Îlot central (à droite)	
52,400	Entrée GUERN	 Îlots centraux	
53,000	Sortie GUERN	 3 ralentisseurs	
61,600	Lieu-dit Boderel	 2 ralentisseurs	
64,900 à 65,900	LE SOURN	 Îlots central Ralentisseur Rond-Point	
CIRCUIT FINAL	250 m après ligne d'arrivée	 Rond-Point	
	850 m après ligne d'arrivée	 Rétrécissement	
	1 km 200 avant la ligne d'arrivée	 Îlots centraux	
	1 km à 600m avant la ligne d'arrivée	 3 ronds-points successifs	

ÉTAPE 1

SAMEDI 31 MAI 2025

Pontivy – Pontivy

CIRCUIT FINAL (9,000 KM)



ÉTAPE 1 SAMEDI 31 MAI 2025 PONTIVY – PONTIVY

ÉTAPE 1

SAMEDI 31 MAI 2025

Pontivy – Pontivy

PLAN SITE D'ARRIVÉE



ÉTAPE 1 SAMEDI 31 MAI 2025 PONTIVY – PONTIVY

Souvenir Christian JOSSO



08 h 00

Réception des équipes et des officiels

08 h 45

Appel du premier coureur (voir ordre de départ)

08 h 50

Départ de la voiture ouvreuse officielle

09 h 00

Départ du premier coureur

L'heure de départ du premier coureur sera défini en fonction du nombre de coureurs ayant terminé dans les délais la 1^{ère} étape, tout en respectant l'article 15 du règlement particulier.

10 h 50

Départ du dernier coureur, suivi du véhicule Fin de Course.

11 h 00

Compétition terminée

Protocole officiel

Permanence d'arrivée : Mairie

Salle de Presse : Mairie

Douches - Vestiaires : Terrain des sports

Dés 11 h 00

Restauration : salle polyvalente

SÉCURITÉ

Chaque coureur sera précédé d'une moto. Des signaleurs seront présents à toutes les intersections. Bien entendu, la circulation sera interdite de 8 h 30 à 11 h 00 dans le sens Évellys (Naizin) - Réguiny.

ÉTAPE 2

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025

Réguiny – Évellys
(CLM individuel)

ACCÈS AU DÉPART



ÉTAPE 2 DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025 RÉGUINY – ÉVELLYS (NAIZIN)

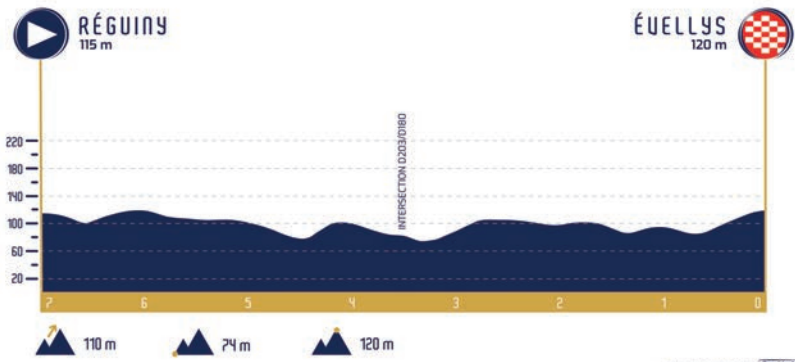
ÉTAPE 2

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025
Réguiny – Évellys (Naizin)
(CLM individuel)

HORAIRES DE PASSAGE

Route	Itinéraire		Parcours	A parcourir	Premier Coureur	Dernier Coureur
D203	RÉGUINY – Départ rue Saint-Clair	▶	0.000	7.000	09:00	10:50
D203	Lieu-dit Le Crano		0.900	6.100	09:01	10:51
D203	Lieu-dit Le Rohalet		2.900	4.100	09:03	10:52
D203	Lieu-dit La Croix Bigot		3.200	3.800	09:04	10:53
D203	Lieu-dit Keruéno		3.900	3.100	09:05	10:54
D203	Lieu-dit Porhman		4.300	2.700	09:06	10:55
D203	Lieu-dit La Châtaigneraie		5.500	1.500	09:07	10:56
D203	ÉVELLYS (NAIZIN) – Rue des Peupliers		6.400	0.600	09:08	10:57
D17	ÉVELLYS (NAIZIN) – Rond-point (tout droit)		6.900	0.100	09:09	10:58
D203	ARRIVÉE – Rue de la Mairie	◻◻◻	7.000	0.000	09:09	10:59

PARCOURS



ÉTAPE 2

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025
Réguingy - Évellys (Naizin)
(CLM individuel)

PLAN SITE D'ARRIVÉE



ÉTAPE 3

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025

Moréac – Locminé

13 h 30

Appel des coureurs par équipes.
Présentation des équipes.
Présentation des leaders de l'épreuve.

14 h 00

Départ de Moréac en présence de la municipalité, des autorités locales et des invités.

15 h 45

Arrivée sur le circuit de Locminé et premier passage sous la banderole pour parcourir 5 fois un circuit long de 7,300 km

16 h 30

Arrivée des coureurs et dérivation des voitures des directeurs sportifs (200 m avant la ligne d'arrivée, à gauche)

17 h 10

Permanence d'arrivée : Maison des associations derrière l'arrivée
Salle de Presse : Médiathèque
Douches - Vestiaires : Stade municipal
Contrôle antidopage : Médiathèque (place Anne de Bretagne - Locminé)

MORÉAC – LOCMINÉ

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025

ÉTAPE 3

ÉTAPE 3

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025
Moréac - Locminé

ACCÈS AU DÉPART



ÉTAPE 3 DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025 MORÉAC - LOCMINÉ

HORAIRES DE PASSAGE

Route	Itinéraire	Parcours	A parcourir	42 km/h	44 km/h
	MOREAC – Départ fictif – Rue des écoles – Neutralisation de 2,200 km		-	-	14:00 14:00
D117	Rue de la fontaine, Rue du couvent, Eglise (à gauche), Rue du Calvaire				
D181	Rue Pont Kerlego, Rond-Point Pont Kerlego (tout droit), Porh Le Gal (à gauche)				
D767	MOREAC – Départ réel – Lieu-dit le Petit Kerlégo		0,000	106,900	14:05 14:05
D767	Lieu-dit Kermartin (à droite)		1,000	105,900	14:06 14:06
C	Lieu-dit Botcol (à gauche)		3,400	120,200	14:09 14:09
D1	Lieu-dit Kerguillaume (à droite)		4,000	102,900	14:10 14:10
D724	ZA Keranna (à droite)		4,900	102,000	14:12 14:11
D724	Lieu-dit Kergillet (à droite, direction Remungol)		6,700	100,200	14:14 14:14
D179	REMUNGOL – Eglise (à gauche, direction Pluméliau)		11,400	95,500	14:21 14:20
D1	PLUMELIAU-BIEUZY – Place Général De Gaulle (à gauche, direction Guénin)		17,900	89,000	14:30 14:29
D203	PLUMELIAU-BIEUZY – Place Jean-Marie Onno (à gauche, puis à droite)		18,000	88,900	14:30 14:29
C	PLUMELIAU-BIEUZY – Rue du Maneguen		18,100	88,800	14:30 14:29
C	Lieu-dit Maneguen (à droite, direction Guénin)		18,800	88,100	14:31 14:30
C	Lieu-dit Kergroix (à gauche, puis à gauche direction Remungol)		23,800	83,100	14:39 14:37
D197	Lieu-dit Kermoruant (à droite, direction La Chapelle du Manéguen)		24,600	82,300	14:40 14:38
C	La Chapelle du Manéguen		25,600	81,300	14:41 14:39
C	Lieu-dit Le Dosten (à gauche)		26,300	80,600	14:42 14:40
D197	Lieu-dit Bodavel (à droite, direction Kerseillec)		26,800	80,100	14:43 14:41
C	Lieu-dit Keruerzoing (tout droit)		28,000	78,900	14:45 14:43
C	Lieu-dit Le Château (à droite, direction La Chapelle-Neuve)		29,300	77,600	14:46 14:44
D724	Lieu-dit La Haie Basse (à gauche, direction La Chapelle-Neuve)		30,400	76,500	14:48 14:46
C	Lieu-dit Luminan (à droite)		32,500	74,400	14:51 14:49
C	LA CHAPELLE NEUVE – Rue de Limbratel (à droite)		33,100	73,800	14:52 14:50
D117	Lieu-dit Kerbourbon (à gauche direction Tremelin)		35,900	71,000	14:56 14:53
C	Lieu-dit Tremelon (à droite, puis à gauche)		36,200	70,700	14:56 14:54
C	CAMORS – Rue du Vieux Presbytère (à gauche), Rue de la Forge (à droite)		38,400	68,500	14:59 14:57
D189	CAMORS – Rue des Korrigans (à droite)		38,600	68,300	15:00 14:57
D768	CAMORS – Rond point (tout droit, direction Pluvigner)		38,700	68,200	15:00 14:57
D768	Rond-point de la Barrière (tout droit)		40,400	66,500	15:02 15:00
D768	PLUVIGNER – Rond-Point Saint-Michel (à gauche, direction Locminé)		46,700	60,200	15:11 15:08
D16	Lieu-dit Lann Kerès (à gauche)		49,000	57,900	15:15 15:11
C	Lieu-dit Scoulboch (à gauche)		52,000	54,900	15:19 15:15
C	Lieu-dit Chanticoq (à droite)		53,000	53,900	15:20 15:17
D779	BIEUZY-LANVAUX – Les 4 Chemins (à gauche, direction Locminé)		54,800	52,100	15:23 15:19
D16	Lieu-dit Kermoruant (à droite, direction Moustoir-Ac)		64,600	42,300	15:37 15:33
C	Lieu-dit Corn er Hoët (à gauche)		65,900	41,000	15:39 15:34
C	Lieu-dit Kerbouard (à droite, puis à gauche, direction Kertexier)		66,700	40,200	15:40 15:35
C	Lieu-dit Kertexier		67,600	39,300	15:41 15:37
C	Lieu-dit Porh Buron (à droite, direction Locminé)		68,500	38,400	15:42 15:38
D16	LOCMINÉ – Rue Fort Penthière (à droite et Entrée Circuit Final)		70,000	36,900	15:45 15:40
	1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée		70,400	36,500	15:45 15:41
	2 ^e passage sur la ligne d'arrivée		77,700	29,200	15:56 15:50
	3 ^e passage sur la ligne d'arrivée		85,000	21,900	16:06 16:00
	4 ^e passage sur la ligne d'arrivée		92,300	14,600	16:16 16:10
	5 ^e passage sur la ligne d'arrivée		99,600	7,300	16:27 16:20
	ARRIVÉE – Place Anne de Bretagne		106,900	0,000	16:37 16:30



Zone ravitaillement et Zone déchets sur le circuit final, voir emplacement sur le plan page 27

ÉTAPE 3

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025
Moréac – Locminé

PARCOURS

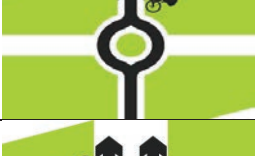
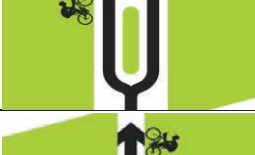


DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025

MORÉAC – LOCMINÉ

ÉTAPE 3

POINTS DANGEREUX

Km	Lieu	Observation	Photo
11,400	REMUNGOL	 Îlot central	
17,200 à 18,500	PLUMELIAU	 Ralentisseurs successifs	
19,400	Lieu-dit Etang de Kerjégu	 Descente très rapide et nombreux virages	
23,800	Lieu-dit Kergoix	 Descente rapide avant de tourner à gauche	
26,300	Lieu-dit Le Dosten	 Descente rapide avant de tourner à gauche	
33,100	LA CHAPELLE NEUVE	 Descente rapide avant de tourner à droite	
38,000	Entrée CAMORS	 Rétrécissement	
39,000	CAMORS	 Rond-point (tout droit)	
39,300	CAMORS	 Îlots centraux	
40,400	Lieu-dit La Barrière	 Rond-point (tout droit)	
46,100	Entrée PLUVIGNER	 Îlots centraux	

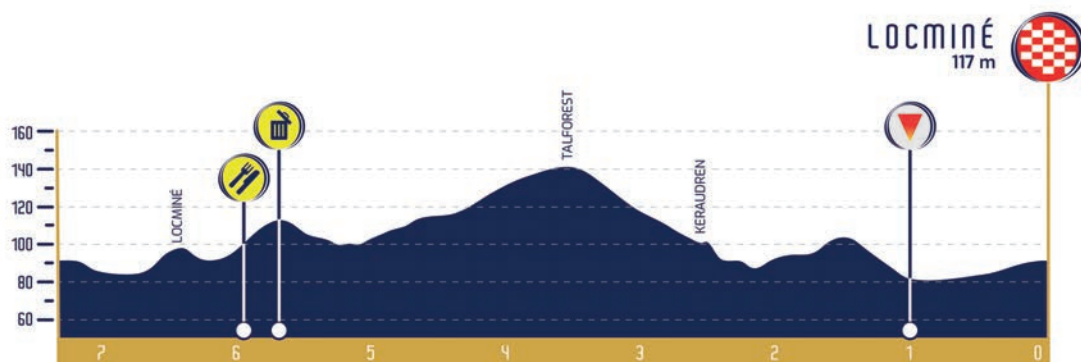
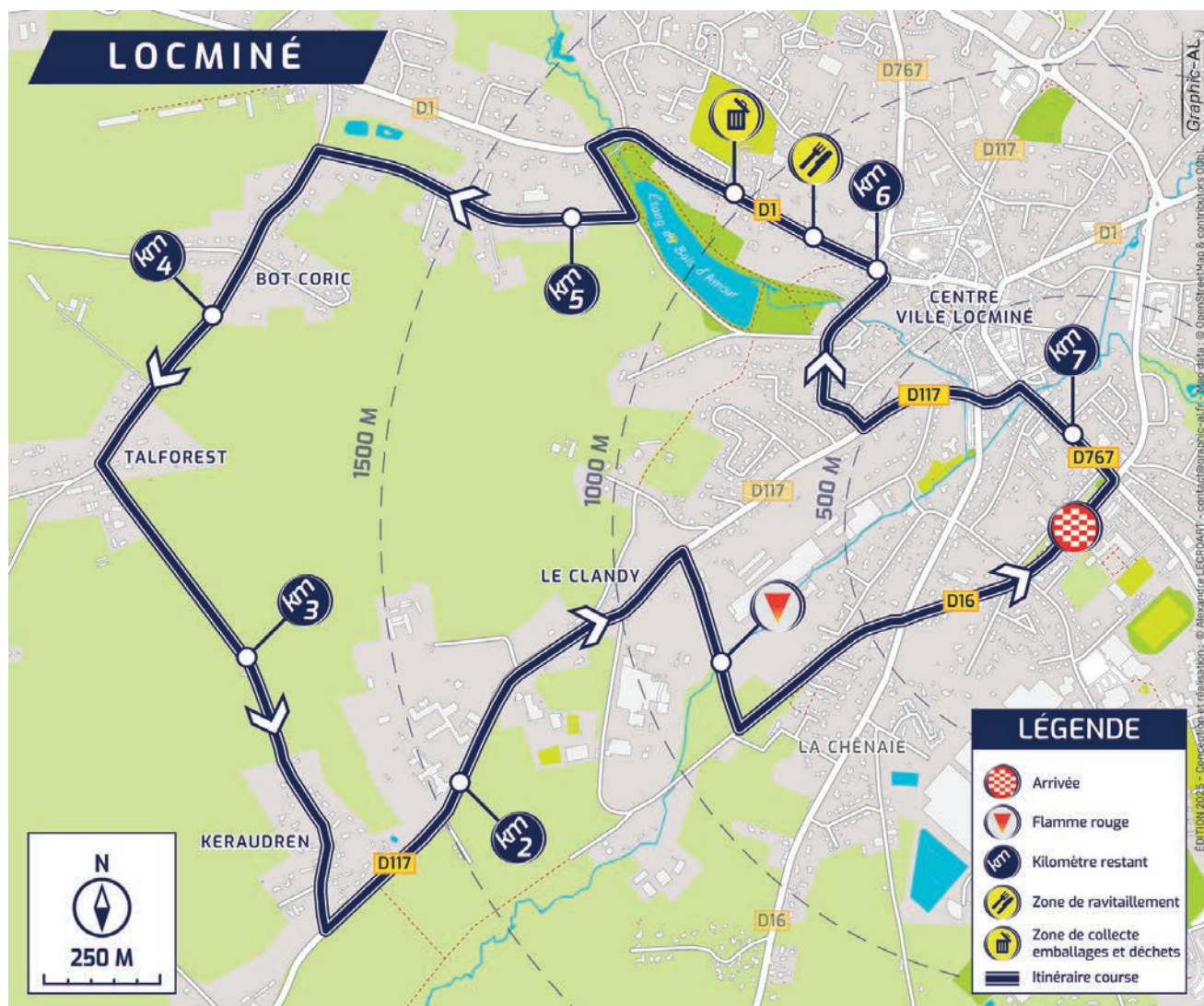
POINTS DANGEREUX

Km	Lieu	Observation	Photo
46.700	PLUVIGNER	 Rond-point (à gauche)	
	BIEUZY LANVAUX	 Ralentisseur en descente	
54.800	BIEUZY LANVAUX	 Descente rapide avant de tourner à gauche	
63.400	Lieu-dit Kerhéro	 Ralentisseurs	
65.900	Lieu-dit Corn er Hoët	 Virage serré (à gauche)	
CIRCUIT FINAL	2 Km avant la ligne d'arrivée	 Îlots centraux	
	500 m avant la ligne d'arrivée	 Rond-point (tout droit)	
	100 m après la ligne d'arrivée	 Rond-point (à gauche)	
	600 m après la ligne d'arrivée	 Rétrécissement	

ÉTAPE 3

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025
Moréac - Locminé

CIRCUIT FINAL (7,300 KM)



MORÉAC - LOCMINÉ

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025

ÉTAPE 3

PLAN SITE D'ARRIVÉE



DOTATIONS

	1 ^{ère} étape 910 € / 20	2 ^{ème} étape 645 € / 20	3 ^{ème} étape 910 € / 20	Général Individuel 1215 € / 20
1	175 €	100 €	175 €	200 €
2	100 €	75 €	100 €	150 €
3	75 €	50 €	75 €	125 €
4	60 €	40 €	60 €	100 €
5	50 €	30 €	50 €	90 €
6	50 €	30 €	50 €	80 €
7	50 €	30 €	50 €	70 €
8	50 €	30 €	50 €	60 €
9	50 €	30 €	50 €	50 €
10	50 €	30 €	50 €	40 €
11	20 €	20 €	20 €	30 €
12	20 €	20 €	20 €	30 €
13	20 €	20 €	20 €	30 €
14	20 €	20 €	20 €	30 €
15	20 €	20 €	20 €	30 €
16	20 €	20 €	20 €	20 €
17	20 €	20 €	20 €	20 €
18	20 €	20 €	20 €	20 €
19	20 €	20 €	20 €	20 €
20	20 €	20 €	20 €	20 €

CLASSEMENT ANNEXES

	PAR POINTS 259 € / 5	GRIMPEUR 259 € / 5	SPRINT 259 € / 5	JEUNES 259 € / 5	COMBINE 259 € / 5	EQUIPES 259 € / 5
1	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €
2	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €
3	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
4	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €
5	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

ORGANIGRAMME SÉCURITÉ

RESPONSABLE SÉCURITÉ

Sébastien RIO
+33 6 63 39 08 85

SERVICE MÉDICAL

BRETAGNE ASSISTANCE MÉDICALE
+33 6 74 78 53 81

AMBULANCES

URGENCES 56
+33 6 71 98 75 37

RESPONSABLE SIGNALEMENTS

Françoise BONNO
+33 6 75 31 08 75

GENDARMERIE

RESPONSABLE MOTOS CIVILES

ABEC

HÔPITAUX

VILLE	ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE
VANNES	Centre Hospitalier Bretagne Atlantique	20, boulevard Gal Maurice Guillaudot 56000 VANNES	+33 (0)2 97 01 41 41
PONTIVY	Centre Hospitalier Kério	Kério 56920 NOYAL-PONTIVY	+33 (0)2 97 79 00 00

ORGANISATION / ÉQUIPES

FONCTION	NOM	PRÉNOM	ADRESSE
Président	GUÉGAN	Patrick	+33 (0)6 62 22 45 41
Directeur de l'épreuve	GARNIER	Morgane	+33 (0)6 48 91 57 30
Assistance direction	ROSELIER	Julien	+33 (0)6 70 43 52 75
Responsable hébergement	LE DASTUMER	Christophe	+33 (0)6 72 31 80 22

CLASSEMENTS

MAILLOTS DE LEADER



CLASSEMENT
GÉNÉRAL INDIVIDUEL



CLASSEMENT
GÉNÉRAL AUX POINTS



CLASSEMENT
DU MEILLEUR GRIMPEUR



CLASSEMENT
DU COMBINÉ



CLASSEMENT
SPRINTS INTERMÉDIAIRES



CLASSEMENT
DU MEILLEUR JEUNE

CLASSEMENTS



CLASSEMENT
PAR ÉQUIPES



PEINTURE

TROPHÉE
SUPER COMBATIF

TROPHÉE CENTRE MORBIHAN

28 rue Général de Gaulle
56500 LOCMINÉ
FRANCE

e-mail : tropheecentremorbihan@orange.fr

TROPHÉE
CENTRE MORBIHAN